Environnement

Activités polluantes : évolutions des tarifs de la TGAP en 2025

Publié le 10 janvier 2025 - Entreprendre Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Cet article est ancien
L'information n'est **peut-être plus exacte**

Les tarifs de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ont évolué au 1er janvier 2025.

La TGAP s'applique aux entreprises qui exercent une activité polluante ou qui utilisent des produits polluants.

Il existe 4 composantes de la TGAP : déchets, émissions, lessives et matériaux d'extraction.

Des tarifs majorés

Les tarifs de la TGAP, à l'exception de ceux s'appliquant aux déchets non-dangereux, sont modifiés chaque année « dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant-dernière année ».

Concernant la TGAP sur les déchets non-dangereux, un arrêté du 23 octobre 2024 fixe une majoration au 1er janvier 2025 de 5 € par tonne du tarif applicable.

De plus, cet arrêté supprime les tarifs réduits de TGAP, à l'exception de ceux dont bénéficient :

- les installations réalisant une valorisation énergétique élevée dont le rendement énergétique est égal ou supérieur à 0,65 ;
- les résidus à haut pouvoir calorifique issus des opérations de tri performantes et valorisés dans une installation de traitement thermique dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,70.

Cette majoration des tarifs vise à réduire considérablement la quantité de déchets non dangereux non inertes réceptionnés dans les installations de stockage de déchets non dangereux.

À noter

Pour connaître l'ensemble des tarifs de la TGAP 2025, veuillez visiter la fiche correspondante Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) (https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F23497) .

Textes de loi et références

Code des douanes - Article 266 nonies (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000048847406)
Arrêté du 23 octobre 2024 déterminant le niveau de la majoration de taxe générale sur les activités polluantes sur les déchets stockés excédentaires et abrogeant les dispositions relatives à certains tarifs réduits de cette taxe (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2024/10/23/TECP2418721A/jo/texte)

Voir aussi

Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) (https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F23497)